

Projets d'entreprises Sources d'aide financière



Le
développement
passe
par ici

Le développement
passe
par ici

**LE CENTRE LOCAL
DE DÉVELOPPEMENT
DE LA MRC DE
NICOLET-YAMASKA**

CLD
de la MRC
de Nicolet-Yamaska

*Source: Ginette Germain
Agente de développement commercial et industriel
Mise à jour : 14 mars 2012*

TABLE DES MATIÈRES

PROJETS D'ENTREPRISES SOURCES D'AIDE FINANCIÈRE	1
MISE DE FONDS	3
SUBVENTIONS	4
AIDE FINANCIÈRE NON REMBOURSABLE AUX MICRO-ENTREPRISES	5
FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE	6
FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE DE NICOLET-YAMASKA	6
FONDS JEUNES PROMOTEURS DU CLD DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA	7
MESURE POUR STIMULER LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS DE SPÉCIALITÉ	8
PROGRAMME D'APPUI STRATÉGIQUE À L'INVESTISSEMENT	8
PROGRAMME DES IMMIGRANTS INVESTISSEURS POUR L'AIDE AUX ENTREPRISES	9
SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME	9
VOLET RELÈVE DU CLD DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA	10
FINANCEMENT À TAUX AVANTAGEUX	11
CENTRE D'INITIATIVE POUR L'EMPLOI LOCAL	12
FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT DU CLD DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA	13
FONDS STRATÉGIE JEUNESSE	13
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS ÉCONOMIQUES	14
PROGRAMME IDÉE – PME INITIATIVE DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE DES COLLECTIVITÉS – VITALITÉ	14
FINANCEMENT DE BASE (INSTITUTIONS FINANCIÈRES)	15
HYPOTHÈQUE COMMERCIALE	16
MARGE DE CRÉDIT	16
PRÊT AUX PETITES ENTREPRISES	17
FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE CAPITAL DE RISQUE GARANTIE DE PRÊT	18
BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA	19
FINANCEMENT AGRICOLE CANADA	19
FINANCEMENT PME	20
FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	20
FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	21
FONDS D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE RÉGIONAL – CENTRE-DU-QUÉBEC	21
FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA SADC	22
FONDS D'INVESTISSEMENT EN ENTREPRISES – CSN	22
FONDS RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ FTQ MAURICIE – CENTRE-DU-QUÉBEC	23
LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC	23
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE	24
AIDE TECHNIQUE	25
AIDE TECHNIQUE EN PRÉDÉMARRAGE	26

*Notes : Les renseignements contenus dans ce document sont fournis à titre indicatif seulement. Toute information doit être préalablement vérifiée auprès des organismes responsables. Ce répertoire est non exhaustif et sujet des changements. D'autres programmes et crédits d'impôt existent pour des secteurs spécialisés ou de haute technologie.

\$\$\$	MISE DE FONDS
---------------	----------------------

<i>En général</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans tout projet d'entreprise, la mise de fonds est essentielle car il est plutôt rare d'obtenir 100 % du financement de votre projet sous forme de prêt et de subvention. ▪ Vos partenaires financiers considèrent normalement que si vous croyez vraiment dans votre projet d'entreprise, il va de soi que vous vous y investirez, en temps, mais aussi en argent. ▪ Quel pourcentage la mise de fonds doit-elle représenter par rapport au coût total du projet? Cela peut varier selon le risque du projet, le type de biens à acquérir, votre dossier financier personnel et le secteur d'activité. Le barème est d'environ 20 - 25 % mais vous serez plus à même d'évaluer le besoin après avoir établi les différents éléments qui composent le coût de votre projet et, après avoir rencontré un conseiller de votre institution financière.
<i>Promoteur(s)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La première source de financement réside dans votre mise de fonds personnelle. ▪ La mise de fonds personnelle peut être répartie sous forme d'argent et de transferts d'actifs nécessaires pour les activités de l'entreprise, le tout libre de dettes.
<i>Parents et amis</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Votre entourage peut contribuer financièrement à la mise de fonds de votre entreprise, et ce, sans inévitablement devenir votre associé. ▪ On parle souvent "d'argent de l'affection" ou "love money". ▪ Il s'agit de dons ou de prêts, consentis par des membres de la famille ou des amis. Dans le cas de prêts, pour être considérés comme mise de fonds, ils doivent être remboursables lorsque les revenus générés par votre entreprise le permettront. On dit de ces prêts qu'ils sont "sans modalités fixes de remboursement".

<i>Investisseurs ou anges financiers</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il existe des individus ou groupes à l'affût de projets d'investissement prometteurs. Souvent, ces investisseurs recherchent de bonnes perspectives de croissance et des profits élevés. ▪ Quelques associations sont un peu plus connues dont "Carrefour-Capital", un réseau Internet contenant des
---	---

	projets d'affaires et des sources privées de capital de risque. L'inscription est gratuite mais doit être validée par un organisme de développement économique chargé de la veille au niveau local. Le CLD de la MRC de Nicolet-Yamaska est accrédité pour coordonner les inscriptions et les jumelages "projet-investisseur".
<i>Subventions gouvernementales</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certaines subventions gouvernementales peuvent être considérées à titre de mises de fonds. Tout dépend de la nature et des restrictions qui s'y rattachent. ▪ Cependant, dans la plupart des cas, l'aide financière octroyée sera, elle aussi, conditionnelle à un montant donné, investi par les promoteurs.

SUBVENTIONS

AIDE ÉTABLISSEMENT	AIDE À L'ÉTABLISSEMENT (AGRICULTURE)
<i>Nature</i>	▪ Subvention.
<i>Responsable</i>	▪ Administration et gestion : La Financière agricole du Québec.
<i>Description</i>	▪ Subvention destinée à la relève âgée entre 18 et 40 ans, qui détient une formation en agriculture et qui commence à en faire son activité principale.
<i>Objectif</i>	▪ Faciliter l'établissement des jeunes en agriculture.
<i>Admissibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquérir au minimum 20 % des parts de l'entreprise. ▪ Avoir au moins 1 an d'expérience pertinente en agriculture. ▪ Applicable sur des dépenses de formation ou de gestion et sur des investissements à caractère durable. ▪ L'aide peut aussi servir à effectuer des versements d'intérêts sur des prêts.
<i>Exclusion</i>	▪ Une personne ne peut "qualifier" une entreprise à l'aide à l'établissement qu'une seule fois.
<i>Montants</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accordés selon la formation. ▪ Si DEC ou BAC en agriculture: peut donner droit à 40 000 \$. ▪ Si DEP en agriculture ou équivalent: peut donner droit à 20 000 \$.
<i>Contact</i>	Annie Lafrance La Financière Agricole Nicolet Tél.: (819) 293-6106 annie.lafrance@fadq.qc.ca

FONDS MICRO-ENTREPRISES	AIDE FINANCIÈRE NON REMBOURSABLE AUX MICRO-ENTREPRISES
<i>Nature</i>	▪ Subvention.
<i>Responsable</i>	▪ Administration et gestion: SADC Nicolet-Bécancour
<i>Description</i>	▪ Programme d'aide visant à soutenir la micro-entreprise qui produit un ou des produits de niche rurale ou à caractère technologique important et qui démontre un potentiel de vente à l'extérieur de la collectivité.
<i>Objectif</i>	▪ Favoriser le démarrage et la croissance de micro-entreprises.
<i>Admissibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Doit être essentiel à la réalisation du projet. ▪ Doit être complémentaire aux autres sources de financement. ▪ Projets admissibles : <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'adaptation, la mise au point ou le développement de produits de niche (normes d'étiquetage, charte de qualité, certification, etc.) ; ▪ L'accompagnement par une ressource spécialisée ; ▪ La conception et la mise en œuvre d'une stratégie de commercialisation sur le marché local ou régional ; ▪ Le développement d'une image de marque et la mise en valeur de la spécificité d'un produit de niche ; ▪ L'adaptation à un marché spécialisé ; ▪ Un positionnement stratégique sur un marché clé.
<i>Exclusion</i>	▪ La micro-entreprise emploie moins de 10 employés (exclusion : 10 et plus)
<i>Montants</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Jusqu'à 75% des coûts admissibles, pour des activités de nature commerciale <u>sans</u> coûts d'immobilisation. ▪ Jusqu'à 50% des coûts admissibles, pour des activités de nature commerciale <u>avec</u> coûts d'immobilisation. ▪ Minimum 2 000 \$. ▪ Maximum 15 000 \$.
<i>Contacts</i>	Guy Masson SADC Nicolet-Bécancour Bécancour Tél.: (819) 233-3315 gmasson@ciril.qc.ca ou ndube@ciril.qc.ca

	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE
<i>Nature</i>	▪ Subvention.
<i>Responsable</i>	▪ Administration et gestion: CLD de la MRC de Nicolet-Yamaska.
<i>Description</i>	▪ Subvention pour soutenir les projets issus de l'entrepreneuriat collectif.
<i>Objectif</i>	▪ Favoriser le développement d'entreprises d'économie sociale qui répondent aux besoins de la population et des collectivités.
<i>Admissibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être un organisme à but non lucratif incorporé ou une coopérative. ▪ Poursuivre une finalité sociale et répondre à des besoins sociaux déterminés par la communauté. ▪ Poursuivre des objectifs concordant avec les orientations du plan d'action local pour l'économie et l'emploi. ▪ Créer des emplois durables. ▪ Permettre la production de biens et services sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska et générer des revenus autonomes.
<i>Exclusion</i>	▪ Substitution d'emplois.
<i>Montants</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Selon l'analyse du dossier. ▪ Maximum 80 % des dépenses admissibles.
<i>Contact</i>	Christian Hart CLD de la MRC de Nicolet-Yamaska Nicolet Tél.: (819) 293-2997 c.hart@cldnicolet-yamaska.qc.ca

FDÉNY	FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE DE NICOLET-YAMASKA
<i>Nature</i>	▪ Subvention.
<i>Responsable</i>	▪ Administration et gestion: CLD de la MRC de Nicolet-Yamaska.
<i>Description</i>	▪ Subvention pour favoriser l'émergence de projets en accord avec la planification locale et régionale sur l'économie et l'emploi.
<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'établissement d'un contexte favorable à la création de nouvelles entreprises. ▪ Développer les potentiels économiques des entreprises régionales. ▪ Accentuer le développement des entreprises des secteurs agroalimentaire et forestier. ▪ Stimuler et soutenir la création d'entreprises ou d'activités en économie sociale.
<i>Admissibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entreprises manufacturières, services aux entreprises, industries en croissance et en demande et entreprises d'économie sociale. ▪ Diversification significative des produits et/ou des marchés. ▪ Permettre la production de biens et services sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska et générer des revenus autonomes.
<i>Exclusions</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le fonctionnement régulier d'un organisme existant. ▪ Le remboursement du fonds de roulement. ▪ Le remboursement d'un déficit ou d'une dette. ▪ Les coûts d'un projet déjà réalisé. ▪ Les dépenses remboursées (ou remboursables) par un autre programme gouvernemental.
<i>Montants</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Selon l'analyse du dossier. ▪ Maximum 10 000 \$ par tranche de 100 000 \$ de dépenses admissibles.
<i>Contact</i>	Christian Hart CLD de la MRC de Nicolet-Yamaska Nicolet Tél.: (819) 293-2997 c.hart@cldnicolet-yamaska.qc.ca

JEUNES PROMOTEURS	FONDS JEUNES PROMOTEURS DU CLD DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA
<i>Nature</i>	▪ Subvention.
<i>Responsable</i>	▪ Administration et gestion: CLD de la MRC de Nicolet-Yamaska.
<i>Description</i>	▪ Subvention pour les jeunes entrepreneurs âgés entre 18 et 35 ans.
<i>Objectif</i>	▪ Aider les jeunes entrepreneurs à créer une première entreprise en leur offrant un soutien financier au moment du démarrage.
<i>Admissibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage d'une première entreprise par un jeune, citoyen canadien ou immigrant reçu. ▪ Le candidat doit posséder une expérience ou une formation dans un domaine relié à la nature du projet et s'engager à travailler à temps plein dans l'entreprise. ▪ Création d'au moins 2 emplois permanents dans les 2 premières années. ▪ Projet comportant des dépenses en immobilisation et mise de fonds du promoteur.
<i>Exclusion</i>	▪ Concurrence, substitution d'entreprises ou d'emplois.
<i>Montants</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maximum 7 500 \$ par promoteur admissible. ▪ Maximum 10 000 \$ par projet.
<i>Contact</i>	<p>Caroline Vachon CLD de la MRC de Nicolet-Yamaska Nicolet Tél.: (819) 293-2997 c.vachon@cldnicolet-yamaska</p>

PRODUITS DE SPÉCIALITÉ	MESURE POUR STIMULER LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS DE SPÉCIALITÉ
<i>Nature</i>	▪ Subvention.
<i>Responsable</i>	▪ Administration et gestion: Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).
<i>Description</i>	▪ Programme d'aide financière aux promoteurs des milieux ruraux pour stimuler le développement de produits de spécialité relevant du secteur bioalimentaire et des domaines de produits forestiers non ligneux et de la forêt, de la culture et du patrimoine et des produits artisans.
<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stimuler la création de produits innovants dans les régions. ▪ Soutenir l'occupation du territoire et la diversification de l'économie des collectivités rurales. ▪ Faire appel aux savoirs, savoirs-faires et à la capacité d'innovation des promoteurs et artisans ruraux.
<i>Admissibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entreprise privée ou OSBL, incorporée ; coopérative non financière ; travailleur autonome. ▪ Chiffre d'affaires annuel inférieur à 5 millions \$. ▪ Produit de spécialité : il s'agit d'un produit nouveau, fabriqué en milieu rural, tiré de la tradition ou non, favorisant le maintien, la consolidation ou la création d'activités économiques, culturelles et d'emplois.
<i>Exclusions</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'aide financière ne peut porter sur un produit déjà terminé ni sur un projet déjà réalisé. ▪ L'acquisition de terrains n'est pas admissible.
<i>Montant</i>	▪ Maximum 25 000 \$ par projet.
<i>Contacts</i>	Céline Girard (forêt et culture) Normand Bélisle (bioalimentaire) Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) Victoriaville Tél.: (819) 752-2453

PASI	PROGRAMME D'APPUI STRATÉGIQUE À L'INVESTISSEMENT
<i>Nature</i>	▪ Subvention, prêt ou garantie de prêt.
<i>Responsable</i>	▪ Administration et gestion: Investissement Québec.
<i>Description</i>	▪ Programme d'intervention financière pour les investissements visant la consolidation d'un secteur ou un développement de produits.
<i>Objectif</i>	▪ Stimuler l'investissement et la création d'emplois au Québec.
<i>Admissibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les entreprises manufacturières. ▪ L'édition de logiciels, centres de contacts clients, restauration environnementale, récupération et conditionnement des rebuts. ▪ Certaines activités du secteur touristique. ▪ Projets d'au moins 5 millions \$. (2 millions \$ minimum pour le volet « développement de produits »).
<i>Exclusions</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Voir liste d'admissibilité. ▪ Le volet « développement de produits » se limite aux contributions remboursables.
<i>Montants</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Selon le projet. ▪ La durée maximale de l'aide financière est de 10 ans.
<i>Contact</i>	Martin Bellerive Investissement Québec, dir. Régionale Centre-du-Québec Drummondville Tél.: (819) 478-9675 martin.bellerive@invest-quebec.com

IMMIGRANTS	PROGRAMME DES IMMIGRANTS INVESTISSEURS POUR L'AIDE AUX ENTREPRISES
<i>Nature</i>	▪ Subvention.
<i>Responsable</i>	▪ Administration et gestion: Investissement Québec, filiale IQ Immigrants Investisseurs inc.
<i>Description</i>	▪ Contribution financière non remboursable pour les entreprises admissibles.
<i>Objectif</i>	▪ Favoriser le développement économique en injectant dans les entreprises québécoises les revenus générés par les placements des immigrants investisseurs.
<i>Admissibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les entreprises ayant un actif consolidé inférieur à 35 millions \$. ▪ Les projets doivent être des projets d'investissement, d'innovation technologique, d'innovation en design ou de développement de marchés. ▪ Les projets doivent se rapporter aux activités suivantes : manufacturier, recyclage et récupération, tourisme, nouvelle économie, développement de marchés. ▪ Les entreprises à but non lucratif et les coopératives dont les projets engendrent de fortes retombées économiques ou sociales.
<i>Particularité</i>	▪ Les demandes doivent être soumises par le biais d'un intermédiaire financier autorisé.
<i>Montants</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Minimum 40 000 \$. ▪ Maximum 10% du coût du projet (15% pour les entreprises en démarrage). ▪ Limité à 500 000 \$ sur une période de 3 ans. ▪ Versés en 4 versements égaux, débutant au plus tôt un an après la réalisation du projet.
<i>Contact</i>	Martin Bellerive Investissement Québec Drummondville Tél.: (819) 478-9675 ou 1 (888) 322-6466 martin.bellerive@invest-quebec.com

STA	SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME		
<i>Nature</i>	▪ Subvention.		
<i>Responsables</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Administration: Emploi-Québec. ▪ Gestion: CLD de la MRC de Nicolet-Yamaska. 		
<i>Descriptions</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Allocation hebdomadaire et soutien technique pour les prestataires de l'assistance-emploi et les participants à l'assurance-emploi qui démarrent leur entreprise. ▪ Soutien technique pour les travailleurs à statut précaire qui développent leur projet d'entreprise. 		
<i>Objectif</i>	▪ Offrir aux personnes ayant un projet prometteur un soutien pour les aider à parvenir à l'autonomie sur le marché du travail en créant ou en développant leur entreprise, ou en devenant travailleur autonome.		
<i>Admissibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet doit répondre à un besoin du milieu et être viable. ▪ Ne pas représenter de concurrence déloyale ou générer une saturation dans le secteur économique. ▪ Effectuer les démarches préliminaires, soit rencontrer un agent d'Emploi-Québec pour réaliser un plan d'action et valider l'admissibilité en tant que candidat potentiel. 		
<i>Exclusions</i>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;">Bar salon Club vidéo Construction, rénovation résidentielle Dépanneur (selon le cas) Distributeur (vente à commission) Entreprise de déneigement Entreprise saisonnière Entretien ménager Entretien paysager</td> <td style="width: 50%; border: none;">Peinture et débosselage Restauration Salon de coiffure ou esthétique Secrétariat Service professionnel membre d'une corporation Tenue de livres Transport routier Vente de véhicules</td> </tr> </table>	Bar salon Club vidéo Construction, rénovation résidentielle Dépanneur (selon le cas) Distributeur (vente à commission) Entreprise de déneigement Entreprise saisonnière Entretien ménager Entretien paysager	Peinture et débosselage Restauration Salon de coiffure ou esthétique Secrétariat Service professionnel membre d'une corporation Tenue de livres Transport routier Vente de véhicules
Bar salon Club vidéo Construction, rénovation résidentielle Dépanneur (selon le cas) Distributeur (vente à commission) Entreprise de déneigement Entreprise saisonnière Entretien ménager Entretien paysager	Peinture et débosselage Restauration Salon de coiffure ou esthétique Secrétariat Service professionnel membre d'une corporation Tenue de livres Transport routier Vente de véhicules		
<i>Montant</i>	▪ La subvention versée au promoteur correspond à l'équivalent d'une allocation de 40 heures/semaine au salaire minimum, et ce, pour une période maximale de 52 semaines.		
<i>Contact</i>	Caroline Vachon CLD de la MRC de Nicolet-Yamaska Nicolet Tél.: (819) 293-2997 c.vachon@cldnicolet-yamaska.qc.ca		

RELÈVE	VOLET RELÈVE DU CLD DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA
<i>Nature</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Subvention et prêt sans intérêt.
<i>Responsable</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Administration et gestion: CLD de la MRC de Nicolet-Yamaska.
<i>Description</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Subvention et/ou prêt sans intérêt pour les jeunes âgés de 35 ans et moins, qui acquièrent une participation dans une entreprise existante pour en assurer la relève.
<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la relève au sein d'entreprises existantes. ▪ Permettre la sauvegarde d'emplois par le soutien du transfert de propriétés et par la préparation d'une relève adéquate.
<i>Admissibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition d'au moins 25 % de participation dans une entreprise en opération et ayant une bonne situation financière, par un jeune, citoyen canadien ou immigrant reçu. ▪ Le candidat doit posséder une expérience ou une formation dans un domaine relié à la nature du projet et s'engager à travailler à temps plein dans l'entreprise. ▪ Maintien d'au moins 2 emplois à temps plein. ▪ Projet respectant le plan de développement stratégique du territoire et financé en partie par une mise de fonds du promoteur. ▪ S'appuyer sur un plan d'affaires complet pour 3 ans.
<i>Exclusion</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secteurs très concurrentiels.
<i>Montants</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Subvention: maximum 5 000 \$ par promoteur admissible et 10 000 \$ par entreprise. ▪ Prêt: maximum 25 000 \$ par promoteur admissible (si plusieurs promoteurs par entreprise, selon l'analyse du dossier).
<i>Taux d'intérêt</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sans intérêt.
<i>Remboursement</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Durée maximale de 5 ans.
<i>Contacts</i>	<p style="text-align: center;"> Caroline Vachon et Ginette Germain CLD de la MRC de Nicolet-Yamaska Nicolet / Tél.: (819) 293-2997 c.vachon@cldnicolet-yamaska.qc.ca g.germain@cldnicolet-yamaska.qc.ca </p>

Financement à taux avantageux

C.I.E.L.	CENTRE D'INITIATIVE POUR L'EMPLOI LOCAL		
Nature	▪ Prêt.		
Responsable	▪ Administration et gestion: Les 3 comités de bénévoles des CIEL.		
Description	▪ Prêt sans intérêt, sur l'honneur.		
Objectif	▪ Appuyer les initiatives entrepreneuriales en permettant à la collectivité de partager la responsabilité de la création et du maintien d'emplois locaux.		
Admissibilité	CIEL Nicolet-Centre	CIEL Nicolet-Est	CIEL Bas St-François
	Nicolet Baie-du-Febvre La Visitation-de-Yamaska Sainte-Monique Grand St-Esprit Saint-Zéphirin-de-Courval	Sainte-Eulalie Saint-Célestin Saint-Léonard-d'Aston Aston-Jonction Saint-Wenceslas Sainte-Perpétue	Pierreville Saint-François-du-Lac Saint-Elphège Odanak
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage, consolidation ou expansion. ▪ Avoir + de 18 ans. ▪ Place d'affaires sur le territoire couvert. ▪ Être membre du CIEL 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage, consolidation ou expansion. ▪ Entre 18 et 40 ans. ▪ Place d'affaires sur le territoire couvert. ▪ Être membre du CIEL 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage, consolidation ou expansion. ▪ Entre 18 et 40 ans. ▪ Place d'affaires et résidence sur le territoire couvert. ▪ Être membre du CIEL
Exclusion	▪ Projet ne créant pas au minimum 1 emploi.		
Montants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maximum 4 000\$. ▪ Peuvent être pondérés en fonction du coût du projet et du nombre d'emplois créés. 		
Taux d'intérêt	▪ Sans intérêt.		
Remboursement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nicolet-Centre : Sur une période maximale de 2 ans. ▪ Nicolet-Est : 100\$ par mois, sauf exceptions. ▪ Bas-Saint-François : Sur une période maximale de 2 ans. 		
Contacts	Dominique Lauzière Nicolet-Centre Tél.: (819) 293-6151	Denis Caron Nicolet Est Tél.: (819) 399-2000	Béatrice Joyal Bas-Saint-François Tél.: (450) 568-2208

F.L.I.	FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT DU CLD DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA	
<i>Nature</i>	▪ Prêt avantageux.	
<i>Responsable</i>	▪ Administration et gestion: CLD de la MRC de Nicolet-Yamaska	
<i>Description</i>	▪ Prêt aux entreprises ou aux promoteurs, avec ou sans garantie.	
<i>Objectif</i>	▪ Favoriser le développement économique de la MRC de Nicolet-Yamaska par des investissements dans la création et la croissance d'entreprises.	
<i>Admissibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage ou expansion. ▪ Créer ou maintenir (sous certaines conditions) de l'emploi. ▪ Respecter le plan de développement stratégique du territoire. ▪ S'appuyer sur un plan d'affaires complet pour 3 ans, démontrant la viabilité et la rentabilité du projet. 	
<i>Exclusions</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secteurs très concurrentiels. ▪ Substitution d'entreprise ou d'emploi. 	
<i>Montants</i>	Volet A	Volet B
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ De 1 000\$ à 50 000\$. ▪ 1 à 2 emplois créés ou maintenus. ▪ Maximum 50% du coût du projet (80% pour les projets d'économie sociale). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ De 50 001\$ à 125 000\$. ▪ 3 emplois ou plus créés. ▪ Maximum 50% du coût du projet (80% pour les projets d'économie sociale).
<i>Taux d'intérêt</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Volet A : Taux avantageux de 2,5 %. ▪ Volet B : Taux préférentiel (minimum 2,5% ;maximum 5%). 	
<i>Remboursement</i>	▪ Durée maximum de 7 ans.	
<i>Contact</i>	Ginette Germain CLD de la MRC de Nicolet-Yamaska Nicolet Tél.: (819) 293-2997 g.germain@cldnicolet-yamaska.qc.ca	

STRATÉGIE JEUNESSE	FONDS STRATÉGIE JEUNESSE
<i>Nature</i>	▪ Prêt avantageux.
<i>Responsable</i>	▪ Administration et gestion: SADC Nicolet-Bécancour
<i>Description</i>	▪ Prêt personnel.
<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager l'acquisition, la mise sur pied, l'expansion ou la modernisation d'une entreprise par un ou des jeunes. ▪ Favoriser l'employabilité et l'engagement des jeunes.
<i>Admissibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage ou expansion. ▪ Jeunes entrepreneurs âgés entre 18 et 35 ans. ▪ Les promoteurs bénéficiant du prêt doivent être actionnaires ou propriétaires majoritaires dans l'entreprise. ▪ Les secteurs d'activités admissibles: agricole, agroalimentaire, commerce de détail et entreprise de services, manufacturier, tertiaire moteur et touristique. ▪ Dépenses admissibles : fonds de roulement, frais de démarrage et de commercialisation, inventaire et acquisition d'immobilisations.
<i>Exclusion</i>	▪ Entrepreneurs n'ayant pas leur place d'affaires sur le territoire desservi.
<i>Montants</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Minimum 5 000\$ par promoteur*. ▪ Maximum 15 000\$ par promoteur*. * Possibilité de 2 promoteurs admissibles par projet.
<i>Taux d'intérêt</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Congé d'intérêts pour les 2 premières années. ▪ Par la suite, taux préférentiel + 3%.
<i>Remboursement</i>	▪ Durée maximum de 5 ans.
<i>Contacts</i>	Guy Masson SADC Nicolet-Bécancour Bécancour Tél.: (819) 233-3315 gmasson@ciril.qc.ca ou ndube@ciril.qc.ca

PSPE	PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS ÉCONOMIQUES
<i>Nature</i>	▪ Prêt et/ou subvention.
<i>Responsable</i>	▪ Administration et gestion: Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.
<i>Description</i>	▪ Programme de soutien aux investissements en immobilisation et aux projets de développement de produits réalisés par des entreprises québécoises dans une perspective d'accroissement de la productivité et de création d'emplois.
<i>Objectif</i>	▪ Favoriser l'émergence de nouvelles entreprises, l'expansion d'entreprises existantes et la création d'emplois durables.
<i>Admissibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les entreprises manufacturières, touristiques, environnementales ainsi que celles s'inscrivant dans les priorités de développement ciblées par chaque région. Certaines entreprises de services sont aussi admissibles soient : les services environnementaux, centres de contact clientèle, éditions de logiciels et centres de recherches privés. ▪ Les entreprises privées à but lucratif légalement constituées, les coopératives dont les activités sont similaires à celles du privé et les regroupements d'entreprises. ▪ Démarrage ou expansion (incluant la modernisation) et développement de produits. ▪ Aide complémentaire et essentielle à la réalisation du projet. ▪ Volet Investissement : Projets entre 250 000 \$ et 5 millions \$. Augmentation d'au moins 20% de l'actif immobilisé. ▪ Volet Développement de produits : Projets entre 250 000 \$ et 2 millions \$. Caractère innovateur et potentiel commercial.
<i>Exclusion</i>	▪ Le commerce de détail et au gros, entreprises de services et de la restauration.
<i>Montants</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prêt sans intérêt, remboursable à compter du 37^e mois, sur 5 ans ou possibilité de subvention. ▪ Maximum 15% des dépenses admissibles.
<i>Contact</i>	Sylvie Bisson Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation Victoriaville Tél.: (819) 752-9781 poste 1809 sylvie.bisson@mdeie.gouv.qc.ca

IDÉE – PME IDEC – VITALITÉ	PROGRAMME IDÉE – PME INITIATIVE DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE DES COLLECTIVITÉS – VITALITÉ
<i>Nature</i>	▪ Prêt et/ou subvention.
<i>Responsable</i>	▪ Administration et gestion: Développement économique Canada (DEC).
<i>Description</i>	▪ Programme d'aide financière pour faciliter et améliorer la croissance des PME.
<i>Objectif</i>	▪ Appuyer les PME dans leurs démarches d'innovation, d'amélioration de la productivité et le développement de leur marché dans le but d'accroître leur compétitivité.
<i>Admissibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interventions au niveau de l'innovation, productivité, développement des marchés d'exportation, affaires électroniques, entrepreneuriat et environnement des affaires, ainsi qu'essais et expérimentation en vue de valoriser les ressources naturelles. ▪ PME, regroupements ou associations de PME et organismes d'appui au développement des PME. ▪ Les coûts admissibles comprennent tous les coûts jugés raisonnables et nécessaires pour assurer la réalisation du projet.
<i>Exclusion</i>	▪ Selon priorités régionales.
<i>Montants</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide financière remboursable ou non remboursable. ▪ Maximum 50 % des coûts autorisés.
<i>Taux d'intérêt</i>	▪ Si remboursable, sans intérêt ou taux avantageux.
<i>Remboursement</i>	▪ Selon l'analyse du dossier.
<i>Contact</i>	Pierre Blanchard Développement économique Canada Drummondville Tél.: (819) 478-4664 pierre.blanchard@dec-ced.gc.ca

Financement de base (institutions financières)

HYPOTHÈQUE	HYPOTHÈQUE COMMERCIALE
<i>Nature</i>	▪ Prêt à terme.
<i>Responsable</i>	▪ Administration et gestion: Institutions financières.
<i>Description</i>	▪ Financement garanti par un bien meuble ou immeuble.
<i>Objectifs</i>	▪ Financer les immobilisations à long terme. ▪ Taux peuvent être plus avantageux qu'un prêt à terme.
<i>Admissibilité</i>	▪ Entreprises de tous les secteurs. ▪ Hypothèque immobilière sur terrains et bâtiments. ▪ Hypothèque mobilière sur équipements.
<i>Exclusion</i>	▪ Selon l'analyse du dossier (environnement, réglementation, etc.).
<i>Montant</i>	▪ Peut servir à financer jusqu'à 65 % de la valeur des actifs.
<i>Taux d'intérêt</i>	▪ Taux fixe ou variable, maximum taux préférentiel plus 6 %, majoration moyenne de 3 % en fonction du risque.
<i>Remboursement</i>	▪ Durée maximale de 20 ans.
<i>Contact</i>	Votre conseiller Institutions financières

MARGE CRÉDIT	MARGE DE CRÉDIT	
<i>Nature</i>	▪ Financement d'exploitation.	
<i>Responsable</i>	▪ Administration et gestion: Institutions financières.	
<i>Description</i>	▪ Financement préautorisé pour combler les besoins en fonds de roulement.	
<i>Objectifs</i>	▪ Financer les inventaires et les comptes à recevoir. ▪ Permettre une protection contre le manque de liquidités.	
<i>Admissibilité</i>	▪ Entreprises de tous les secteurs faisant crédit et/ou supportant des inventaires. ▪ Peut servir à financer jusqu'à 50 % de la valeur des inventaires et 75 % des comptes à recevoir.	
<i>Exclusion</i>	▪ Selon la nature des créances et inventaires.	
<i>Montants</i>	Centre financier aux entreprises (CFE des Caisses Desjardins)	Banque Nationale
	▪ Marge de crédit entreprise pour des montants de 25 000 \$ et plus. ▪ Si moins de 25 000 \$, <i>Solutions Libre-Affaires</i> basées sur les valeurs personnelles des promoteurs et utilisation de la carte Visa.	▪ Marge de crédit entreprise pour des montants de 50 000 \$ et plus. ▪ Si moins de 50 000 \$, <i>Carte Latitude Affaires</i> basée sur les valeurs personnelles des promoteurs et utilisation de la carte Mastercard.
<i>Taux d'intérêt</i>	▪ Taux fixe ou variable, maximum taux préférentiel plus 6 %, majoration moyenne de 3 ou 4 % en fonction du risque. ▪ Applicable uniquement aux sommes utilisées.	
<i>Remboursement</i>	▪ Modalités déterminées avec l'institution financière.	
<i>Contact</i>	Votre conseiller Institutions financières	

PPE	PRÊT AUX PETITES ENTREPRISES
<i>Nature</i>	▪ Prêt.
<i>Responsables</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Administration : Gouvernement du Canada. ▪ Gestion: Institutions financières.
<i>Description</i>	▪ Programme de financement des petites entreprises par la garantie de perte sur prêt allant jusqu'à 85 %.
<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'accès au financement pour les petites entreprises. ▪ Permettre une mise de fonds moins importante.
<i>Admissibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage, expansion, modernisation ou amélioration. ▪ Chiffre d'affaires de moins de 5 millions \$. ▪ Peut servir à financer l'achat de terrains, immeubles, améliorations locatives, équipements et outillage neuf ou usagé, matériel roulant.
<i>Exclusion</i>	▪ Exploitations agricoles, organismes à vocation religieuse ou de bienfaisance.
<i>Montant</i>	▪ Maximum de 250 000 \$ au total.
<i>Taux d'intérêt</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux variable, maximum taux préférentiel plus 3 %. ▪ Frais de 2 % du montant du prêt représentant les droits d'enregistrement au gouvernement. Peuvent être ajoutés et amortis sur la durée du prêt.
<i>Remboursement</i>	▪ Période de remboursement maximum de 10 ans.
<i>Contact</i>	Votre conseiller Institutions financières / Sociétés de crédit-bail accréditées

Financement complémentaire
Capital de risque
Garantie de prêt

B.D.C.	BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA
<i>Nature</i>	▪ Prêt ou capital-actions.
<i>Responsable</i>	▪ Administration et gestion: Banque de développement du Canada.
<i>Description</i>	▪ Financement complémentaire aux institutions financières.
<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir des solutions financières flexibles, moins traditionnelles et plus risquées. ▪ Contribuer au succès des entreprises qui souhaitent innover, améliorer leur productivité, accroître leur capacité ou viser l'exportation.
<i>Admissibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage, expansion, croissance. ▪ Peut intervenir au niveau du fonds de roulement, démarrage d'entreprises, acquisition d'équipements, terrain, bâtiment. ▪ Projets présentant de bonnes perspectives de développement.
<i>Exclusions</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bars, clubs de nuit, maisons de jeu, activités à caractère sexuel, clubs privés. ▪ Entreprises non conformes à la réglementation sur l'environnement.
<i>Montant</i>	▪ Variables selon la solution retenue.
<i>Taux d'intérêt</i>	▪ Taux d'intérêts flottant ou fixe.
<i>Remboursement</i>	▪ Modalités de remboursement souples dont les remboursements saisonniers ou progressifs.
<i>Contacts</i>	<p>Banque de développement du Canada Trois-Rivières Tél.: (819) 371-5215</p> <p>Banque de développement du Canada Drummondville Tél.: (819) 478-4951</p>

FAC	FINANCEMENT AGRICOLE CANADA
<i>Nature</i>	▪ Financement
<i>Responsable</i>	▪ Administration et gestion: Société d'État fédérale financièrement autonome.
<i>Description</i>	▪ Financement agricole et agroalimentaire.
<i>Objectif</i>	▪ Mettre en valeur le secteur rural canadien par la prestation de services et de produits financiers et commerciaux, spécialisés et personnalisés, aux exploitations agricoles, notamment aux fermes familiales et aux petites et moyennes entreprises reliées à l'agriculture.
<i>Admissibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage, expansion, acquisition. ▪ Construction agricole, équipement, quota, terrains et bâtiments, animaux, secteur forestier, etc. ▪ Activités à valeur ajoutée reliées à l'agroalimentaire.
<i>Exclusion</i>	▪ Projets non reliés à l'agriculture.
<i>Montant</i>	▪ Selon le projet.
<i>Taux d'intérêt</i>	▪ Taux personnalisés.
<i>Remboursement</i>	▪ Selon le projet.
<i>Contact</i>	<p style="text-align: center;">Philippe Martel, agr. Financement agricole Canada, secteurs de l'agri-production et de l'agri-valeur Drummondville Tél.: (819) 478-2561 Sans frais : 1 888 332-3301</p>

FINANCEMENT PME	FINANCEMENT PME
<i>Nature</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantie de prêt (possibilité de prêt à terme). ▪ Garantie de marge de crédit à l'exportation.
<i>Responsable</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Administration et gestion: Investissement Québec.
<i>Description</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme de financement des entreprises en développement par la garantie de perte sur prêt (ou prêt à terme si toute autre forme de financement s'avère impossible).
<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir le financement de démarrage ou d'exploitation des entreprises. ▪ Favoriser la création et le maintien d'emplois.
<i>Admissibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage, exploitation ou innovation. ▪ Entreprises incorporées. ▪ Mise de fonds jugée suffisante (plus de 20 %). ▪ Peut s'appliquer au fonds de roulement pour des entreprises de plus de 3 ans montrant un chiffre d'affaires de 500 000 \$ ou plus et une croissance qui se démarque par rapport au secteur. ▪ Possibilité de financer les crédits d'impôt remboursables, les projets d'immobilisation, et d'augmenter la marge de crédit pour les ventes hors Québec.
<i>Exclusion</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le commerce de détail et de gros, la restauration et les services aux particuliers (liste exhaustive disponible).
<i>Montants</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervention minimale de 50 000\$. ▪ Garantie de remboursement pouvant atteindre 80 % de la perte nette d'un prêt à terme, d'une marge de crédit ou d'une lettre de crédit, consentis par une institution financière.
<i>Contact</i>	<p style="text-align: center;">Martin Bellerive Investissement Québec Drummondville Tél.: (819) 478-9675 ou 1 (888) 322-6466 Pour information générale, le numéro à composer est le 1 (866) 870-0437 martin.bellerive@invest-quebec.com</p>

FONDEL	FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
<i>Nature</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prêt.
<i>Responsables</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Administration et gestion: Fonds de développement économique Lotbinière inc.
<i>Descriptions</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonds d'investissement issu du fonds Laprade. ▪ Soutien financier complémentaire aux autres intervenants financiers, dédié principalement au secteur manufacturier.
<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager la diversification économique. ▪ Faciliter la création et l'expansion de petites et moyennes entreprises.
<i>Admissibilité</i>	<p style="text-align: center;">Fonds Lotbinière</p> <p>Sainte-Eulalie</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage, expansion ou acquisition d'entreprise. ▪ Création ou maintien d'emplois. ▪ Entreprises manufacturières privilégiées. ▪ Secteur commerces et services sous certaines conditions. ▪ Projets relatifs aux besoins en immobilisation et/ou fonds de roulement (dans un contexte de croissance).
<i>Exclusions</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services professionnels ou de transport. Entreprises récréotouristiques et agricoles.
<i>Montants</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maximum 100 000 \$ (peut excéder si création d'un maximum d'emplois).
<i>Taux d'intérêt</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux préférentiel.
<i>Remboursement</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remboursable sur une période de 5 ans.
<i>Contacts</i>	<p style="text-align: center;">Langis Ouellet Victoriaville Tél.: (819) 758-7220 fondel@videotron.ca</p>

FONDS FTQ	FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ FONDS RELÈVE PME / FONDS SPÉCIALISÉS	
<i>Nature</i>	▪ Capital-actions ou prêt.	
<i>Responsable</i>	▪ Administration et gestion: Fonds de solidarité FTQ.	
<i>Description</i>	▪ Fonds d'investissement de capital de risque pour entreprise à but lucratif, syndiquée ou non, dans toutes les étapes importantes reliées à leur développement.	
<i>Objectifs</i>	Fonds de capital de risque	Fonds Relève PME
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'émergence de projets structurants et créateurs d'emplois durables et de qualité sur le territoire desservi. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider les entrepreneurs à maintenir et à perpétuer la richesse de leurs expériences d'affaires. ▪ Soutenir les PME (familiales ou non) dans leur expansion, leur diversification et leur transfert à la relève.
	Fonds spécialisés	
	Plusieurs fonds spécialisés peuvent intervenir par secteur d'activités. En voici un aperçu: Fonds Immobilier, Fonds d'investissement de la culture et des communications, Fonds bioalimentaire, Fonds d'investissement pour le développement durable, etc.	
<i>Admissibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage, consolidation, croissance et acquisition ou transfert de propriété. ▪ Presque tous les secteurs d'activités, sauf la vente au détail. ▪ Maintien ou création d'emplois durables. ▪ Perspective de croissance et de rentabilité. 	
<i>Exclusion</i>	▪ Vente au détail.	
<i>Montant</i>	▪ Investissements de 1 à 150 millions \$.	
<i>Taux d'intérêt</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendement escompté évalué en fonction du risque. ▪ Taux variable en fonction du risque du projet. 	
<i>Remboursement</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Période de 5 à 7 ans *. * Peut aller jusqu'à 10 ou 12 ans dans le cadre du Fonds Relève PME.	
<i>Contacts</i>	Joanne Daviault / Gabriel Nadon (relève) Fonds de solidarité FTQ – Montréal – Tél.: 1-800-361-5017 jdaviault@fondsfqt.com ou gnadon@fondsfqt.com	

FIER	FONDS D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE RÉGIONAL – CENTRE-DU-QUÉBEC
<i>Nature</i>	▪ Prêt ou capital-actions.
<i>Responsable</i>	▪ Administration et gestion: FIER Centre-du-Québec
<i>Description</i>	▪ Prêt à terme (débentures ou obligations non garanties) et/ou prise de participation dans le capital-actions.
<i>Objectif</i>	▪ Investir sous forme d'équité ou quasi-équité (prêt participatif, prêt à redevances, etc.) dans des entreprises québécoises en démarrage, en développement ou en processus de relève d'entreprise.
<i>Admissibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projets d'implantation, d'expansion, de fonds de roulement et autre investissement démontrant des perspectives de rentabilité à moyen terme. ▪ Les secteurs d'activités admissibles: manufacturier, distribution, haute technologie, services.
<i>Exclusions</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secteur agricole. ▪ Immobilier.
<i>Montants</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Minimum 50 000\$. ▪ Maximum 750 000\$.
<i>Taux d'intérêt</i>	▪ Rendement annuel visé : entre 10 et 15%.
<i>Remboursement</i>	▪ Durée d'environ 10 ans.
<i>Contact</i>	Yvon Pellerin FIER Centre-du-Québec Victoriaville Tél.: (819) 758-6365 ypellerin@ppgca.com

FONDS SADC	FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS NICOLET-BÉCANCOUR
<i>Nature</i>	▪ Prêt.
<i>Responsable</i>	▪ Administration et gestion: SADC Nicolet-Bécancour
<i>Description</i>	▪ Prêt à terme.
<i>Objectif</i>	▪ Contribuer au développement des collectivités en offrant des prêts, complémentaires aux institutions financières, pour soutenir la création et le maintien d'emplois et d'entreprises.
<i>Admissibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage, acquisition, croissance ou consolidation d'une entreprise. ▪ Les secteurs d'activités admissibles: agricole, agroalimentaire, commerce de détail et entreprise de services, économie sociale, manufacturier, tertiaire moteur et touristique. ▪ Dépenses admissibles : fonds de roulement, frais de démarrage et de commercialisation, inventaire et acquisition d'immobilisations.
<i>Exclusion</i>	▪ Entreprises n'ayant pas leur place d'affaires sur le territoire desservi.
<i>Montants</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Minimum 5 000\$. ▪ Maximum 150 000\$.
<i>Taux d'intérêt</i>	▪ Taux préférentiel + % selon le degré de risque du projet.
<i>Remboursement</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Durée de 5 à 10 ans. ▪ Congé en capital admissible.
<i>Contacts</i>	<p style="text-align: center;">Guy Masson / Nathalie Dubé SADC Nicolet-Bécancour Bécancour Tél.: (819) 233-3315 gmasson@ciril.qc.ca ou ndube@ciril.qc.ca</p>

FONDACTION FILACTION	FONDS D'INVESTISSEMENT EN ENTREPRISES – CSN	
<i>Nature</i>	▪ Capital-actions, prêt, débenture, garantie de prêt.	
<i>Responsables</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Administration et gestion: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fondation ▪ Fonds de développement de la confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Administration et gestion: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Filaction ▪ Fonds pour l'investissement local et l'approvisionnement de fonds communautaires.
<i>Description</i>	▪ Fonds d'investissement en entreprises (incluant les entreprises d'économie sociale) en capital de risque.	
<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir et créer de l'emploi. ▪ Encourager la gestion participative. ▪ Faciliter l'accès au financement pour les entreprises d'économie sociale qui n'agissent pas en substitution d'emplois. ▪ Favoriser les entreprises soucieuses de l'environnement et d'un développement plus durable. 	
<i>Admissibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage, croissance, développement ou expansion, redressement ou relance, prise de participation dans l'entreprise par les travailleuses et travailleurs, projet de relève entrepreneuriale. ▪ Entreprises économiquement viables. ▪ Possibilité de rendement du capital investi proportionnel au risque. 	
<i>Exclusions</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune en terme de secteurs. ▪ Critères de sélection à respecter mais la présence d'un syndicat ne constitue pas une exigence. 	
<i>Montants</i>	Fondation	Filaction
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Minimum 500 000 \$. ▪ Investissement moyen visé entre 2 et 5 millions \$. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Investissement entre 50 000 \$ et 500 000 \$.
<i>Taux d'intérêt</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendement en fonction du risque, soit environ 25 - 30 %. ▪ Intérêt sur la dette entre 12 et 17 %. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En fonction du risque encouru. ▪ Taux comparable aux fonds de même type.
<i>Remboursement</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Selon l'analyse du dossier. ▪ Investissements généralement sur un horizon de 5 à 8 ans. 	
<i>Contacts</i>	<p style="text-align: center;">Éric Baron Montréal Tél.: 1-800-253-6665 eric.baron@fondaction.com</p>	<p style="text-align: center;">Marie-Eve Cloutier Québec Tél.: (418) 522-3334, poste 101 accueil@filaction.qc.ca</p>

FONDS FTQ RÉGIONAUX	FONDS RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ FTQ MAURICIE – CENTRE-DU-QUÉBEC	
FONDS RELÈVE PME		
<i>Nature</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capital-actions ou prêt. 	
<i>Responsables</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Administration : Fonds de solidarité FTQ. ▪ Gestion: Fonds régional de solidarité FTQ. 	
<i>Description</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonds d'investissement de capital de risque pour les entreprises privées et à but lucratif des secteurs manufacturier et tertiaire. 	
<i>Objectifs</i>	Fonds de capital de risque	Fonds Relève PME
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'émergence de projets structurants et créateurs d'emplois durables et de qualité. ▪ Capital-actions ou prêt non garanti. ▪ Produits innovateurs : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prêt croissance ▪ Prêt-Équité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider les entrepreneurs à maintenir et à perpétuer la richesse de leurs expériences d'affaires. ▪ Soutenir les PME (familiales ou non) dans leur expansion, leur diversification et leur transfert à la relève.
<i>Admissibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage, consolidation, croissance et acquisition ou transfert de propriété. ▪ Projets de développement de marché. ▪ Tous les secteurs d'activités (sauf exclusions mentionnées ci-après). ▪ Maintien ou création d'emplois durables. ▪ Perspective de croissance et de rentabilité. 	
<i>Exclusions</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le commerce de détail. ▪ L'immobilier. 	
<i>Montants</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Minimum 50 000 \$. ▪ Maximum 2 millions \$. (au-delà de ce montant, voir Fonds FTQ provincial) 	
<i>Taux d'intérêt</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendement escompté évalué en fonction du risque. ▪ Taux variable en fonction du risque du projet. 	
<i>Remboursement</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Période de 5 à 7 ans *. <p>* Peut aller jusqu'à 10 ou 12 ans dans le cadre du Fonds Relève PME.</p>	
<i>Contact</i>	<p style="text-align: center;">Donald Lefebvre Fonds régional de solidarité FTQ Mauricie/Centre-du-Québec Trois-Rivières Tél.: (819) 370-3368 dlefevre@fondsreg.com</p>	

FINANCIÈRE AGRICOLE	LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
<i>Nature</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prêt.
<i>Responsable</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Administration et gestion : La Financière agricole du Québec.
<i>Description</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prêt destiné aux productrices et producteurs agricoles.
<i>Objectif</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir et promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois.
<i>Admissibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage, expansion, acquisition. ▪ Activités agricoles destinées à la production de végétaux et d'animaux, par exemple : production d'arbres de Noël, aquaculture, acériculture, élevage d'animaux (incluant gros gibier et animaux à fourrure) et activités à valeur ajoutée telles la transformation et les tables champêtres.
<i>Exclusions</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition d'une ferme dans le but de la louer. ▪ Selon les programmes, 1 % de participation dans l'entreprise peut être exigé ainsi que l'occupation à plein temps.
<i>Montant</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maximum 2 millions \$.
<i>Taux d'intérêt</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux fixe: taux hypothécaire résidentiel, moins entre 0,3 % et 0,5 % selon le terme. ▪ Taux variable: taux préférentiel.
<i>Remboursement</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Durée des termes entre 1 et 7 ans. ▪ Selon la nature des actifs.
<i>Contact</i>	<p style="text-align: center;">Annie Lafrance La Financière Agricole Nicolet Tél.: (819) 293-6106 annie.lafrance@fadq.qc.ca</p>

S.I.J.	SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE
<i>Nature</i>	▪ Garantie de prêt.
<i>Responsable</i>	▪ Administration et gestion: Société d'Investissement Jeunesse
<i>Description</i>	▪ Garantie de prêt personnel pour les entrepreneurs de 18 à 35 ans.
<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer financièrement les jeunes entrepreneurs dans leurs projets d'affaires tels que le démarrage, l'acquisition ou l'investissement dans le capital-actions d'une entreprise. ▪ Appuyer la relève d'affaires par le biais des volets acquéreur, fondateur, associé et innovateur.
<i>Admissibilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage ou achat d'actions. ▪ Entreprise à but lucratif qui a son siège social au Québec. ▪ L'entrepreneur, âgé de 18 à 35 ans, doit être citoyen canadien ou immigrant reçu et résider au Québec depuis plus de 2 ans. ▪ Investir ou avoir investi une mise de fonds personnelle en argent égale à au moins 10 % des besoins financiers totaux. ▪ Travailler à temps complet dans l'entreprise.
<i>Exclusions</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commerces de détail et certains services (restauration, etc.). ▪ Spéculation foncière, courtage en valeurs mobilières et immobilières, import-export, certaines professions.
<i>Montants</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantie à 100 %. ▪ Maximum 75 000 \$ par entrepreneur. ▪ Si 3 entrepreneurs admissibles ou plus, possibilité d'aller jusqu'à 225 000 \$.
<i>Taux d'intérêt</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux préférentiel + 1 %. ▪ Frais de gestion de dossiers de 2 % par année.
<i>Remboursement</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Durée maximale de 5 ans. ▪ Aucun remboursement de capital la première année et progressif pour le reste.
<i>Contact</i>	<p style="text-align: center;">Marie-France Russo Société d'Investissement Jeunesse / SDE Ville-Marie Montréal – Tél.: (514) 879-0558 mfrusso@sdevm.ca</p>

Aide technique

	AIDE TECHNIQUE EN PRÉDÉMARRAGE
<i>Centre Local de Développement (CLD)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Votre CLD est le guichet unique de service au démarrage d'entreprises. ▪ De l'idée jusqu'à l'action, les agents vous guideront dans vos démarches et, le cas échéant, vous référeront vers les ressources pertinentes à l'avancement de votre projet. ▪ Vous bénéficiez d'une salle de documentation entrepreneuriale et d'un ordinateur pour vos recherches. ▪ Selon les étapes encourues, le besoin de support et le type de projet, nous vous recommanderons peut-être d'aller vers l'une des ressources suivantes qui oeuvrent au niveau du prédémarrage.
<i>Carrefour Jeunesse-Emploi (CJE)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les 16 à 35 ans. ▪ Évaluation de votre potentiel entrepreneurial. ▪ Atelier de créativité. ▪ Bonification de votre idée d'entreprise.
<i>Coopérative de développement Centre-du-Québec/Mauricie (CDCQM)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Référence en matière de coopérative. ▪ Analyse de projets. ▪ Étude de faisabilité. ▪ Aide à la formation de la coopérative.
<i>Commission scolaire La Riveraine</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cours "Lancement d'une entreprise". ▪ Enseignement individualisé vous permettant de travailler sur votre projet d'entreprise et de réaliser votre plan d'affaires. ▪ Encadrement par des ressources expérimentées. ▪ Cheminement selon votre rythme d'apprentissage. ▪ Installations à la fine pointe technologique. ▪ Programmes d'aide financière disponibles. ▪ Horaires flexibles.
<i>Autres ressources spécialisées</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les agents du CLD sont en lien avec une foule de ressources spécialisées, et ce, dans plusieurs domaines. ▪ Notre rôle consiste à vous diriger vers les bonnes personnes.
<i>CLD</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quand votre projet sera précisé, nous vous accompagnerons dans le démarrage de votre entreprise.